

empruntant les termes d'une réponse provoquée par les Bollandistes. "Vous vous demandez si réellement saint Dominique est l'instituteur du Rosaire. Vous vous déclarez perplexes et pleins de doutes sur ce point. Mais que faites-vous de tant d'oracles des souverains Pontifes, de Léon X, de Pie V, de Grégoire XIII, de Sixte V, de Clément VIII, d'Alexandre VII, d'Innocent XI, de Clément XI, d'Innocent XIII, de Benoît XIII et d'autres encore, tous unanimes pour attribuer à saint Dominique l'institution du Rosaire ?"

L'apostrophe était vive. Un savant portant la tiare ne pouvait guère aller plus loin à moins de découvrir le Pontife. Cependant, si les principes connus de Benoît XIV en matière de critique, ne laissent subsister aucun doute sur le fonds de sa pensée, il est plus facile encore de se rendre compte du sentiment répulsif qu'aurait éprouvé Prospero Lambertini dans le cas dont il s'agit. Par son *votum* à la Congrégation des Rites, il dénonçait une tendance mauvaise, travers croissant de la critique—*cum hoc usque nostra hac tempestate processerit criticandi cacoethes*—tendance qui, oublieuse du soin apporté par la Congrégation à vérifier les faits historiques destinés à prendre place au Bréviaire, méconnaissait son autorité. Passant de ces termes généraux à une application immédiate, l'éminent promoteur mettait en cause les éditeurs des *Acta Sanctorum*, à propos d'un volume précédemment publié (le 3e de juillet). Qu'aurait-il dit, dès 1725, s'il avait eu la connaissance anticipée du 1er tome d'août de la même collection, où l'argument tiré de l'autorité du Saint-Siège, allait être étudié avec un esprit de libre critique que les circonstances de la cause ne pouvaient qu'aggraver ?

Nous nous étions promis de clore cet exposé de la tradition romaine, en faisant entendre une voix bien connue, celle du Pasteur universel, consolation et soutien du bercail dans les jours mauvais que nous traversons. Pie IX, à diverses reprises, a parlé comme ses prédécesseurs. Dans un Bref *ad perpetuam rei memoriam*, accordé en faveur du Rosaire perpétuel (1867), il s'exprimait ainsi : "Lorsque saint Dominique... agissant par le mouvement et sous l'inspiration de Dieu, eut imploré, pour extirper l'hérésie des Albigeois, l'assistance de l'Immaculée Mère du Sauveur... et lorsqu'il se fut mis à prêcher le Rosaire, comme